

Communiqué de presse

Objet	Etape décisive pour l'aménagement du territoire
Contact	Martin Bäumle, Conseiller nationale et Président du parti, Tel. +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert'libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail schweiz@grunliberale.ch , www.grunliberale.ch
Date	1er mars 2012

Après de nombreuses discussions, le Conseil national se rallie aux objectifs du Conseil des Etats

Les Vert'libéraux se réjouissent du tournant opéré en matière d'aménagement du territoire. Alors que le Conseil national avait refusé le contre-projet durable du Conseil des Etats en 2010, le renouvellement de la Chambre du peuple a permis le renforcement du projet de loi. Les Cantons, les deux Conseils et le Conseil fédéral sont désormais favorables à ce que la plus-value d'un terrain, à savoir les bénéfices induits par son changement d'affectation servent à financer la réduction des zones à bâtir. Le projet prévoit de manière explicite la réduction des zones à bâtir surdimensionnées, ce qui permettra de limiter le mitage du territoire et de sauvegarder de précieux sites culturels. Une avancée notable pour la Suisse en matière de développement territorial.

A l'heure actuelle, en Suisse, près de 1,3m² de sol est urbanisé chaque seconde. La surface habitable nécessaire par personne est toujours plus importante, les aires de circulation augmentent, sans oublier, la croissance démographique. Pour les Vert'libéraux, autant de facteurs importants pour souhaiter l'arrêt de l'expansion du mitage du territoire. A juste titre, l'initiative sur le paysage a appréhendé ces problèmes et demandé des mesures contraignantes pour stabiliser les développements de surfaces d'habitats et d'infrastructures.

Sous la pression de l'initiative et après une longue procédure parlementaire de va-et-vient, nous sommes parvenus aujourd'hui à l'adoption, sur la base de l'initiative, d'un projet de loi durable, qui préserve le modèle proposé par le Conseil des Etats. Avec cette modification, la densification contraignante sera poursuivie, car utile lorsque à l'avenir, les personnes en Suisse voudront profiter d'un lieu de villégiature, de détente et de la campagne. Avec l'introduction d'un nouvel instrument supprimant la plus-value, il sera possible de procéder au déclassement de nouvelles zones en Suisse. Il devrait principalement s'agir de déclassements en zone rurale, car il s'y étend des zones constructibles surdimensionnées. Grâce au déclassement d'un terrain, le report de zone à bâtir est possible sur d'autres parcelles. Avec cette compensation, les personnes profitant de l'affectation en zone constructible participeront au financement des déclassements de ces zones constructibles et soulageront le contribuable qui jusqu'à présent devait simplement payé pour le déclassement, alors que les millions de bénéfices générés par l'affectation en zone constructible se destinaient souvent aux poches de particuliers.

Compte tenu des discussions prévues lors de la séance parlementaire du 11 mars 2012, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le Conseil national a pris, ce jour, une décision permettant d'instaurer un instrument efficace pour le libre marché et pour une utilisation parcimonieuse du sol suisse, contrairement à d'autres initiatives rigides et contre-productives telles que celle sur les résidences secondaires.

Le Conseil national suit le Conseil des Etats dans sa volonté de donner plus de poids au développement de transports publics. Ainsi, l'accent pourra être mis sur les points critiques de circulation dans les villes et agglomérations et la pratique préconisée jusqu'ici dans ce domaine confirmée.

Avec une réglementation claire, la construction d'installations solaires sera grandement facilitée. On évitera ainsi les blocages politiques qui jusqu'à présent empêchaient les autorités compétentes à délivrer certaines autorisations pour la construction d'installations solaires sur les toits.

Les Vert'libéraux se réjouissent de cette victoire en matière d'aménagement du territoire rendant possible le retrait de l'initiative. Les Vert'libéraux soutiendront avec fermeté sa mise en oeuvre rapide au sein des Cantons.